

# MANOIR DES CLAUSONNES

## Projet de Construction

### -2 Maisons avec terrasses et piscine

### emprise au sol 500m<sup>2</sup> environ dans le respect du PLU validé

### le 14/12/2024

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

-----

Département : ALPES MARITIMES

Commune : BIOT

Section : AL  
Feuille : 000 AL 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/2500

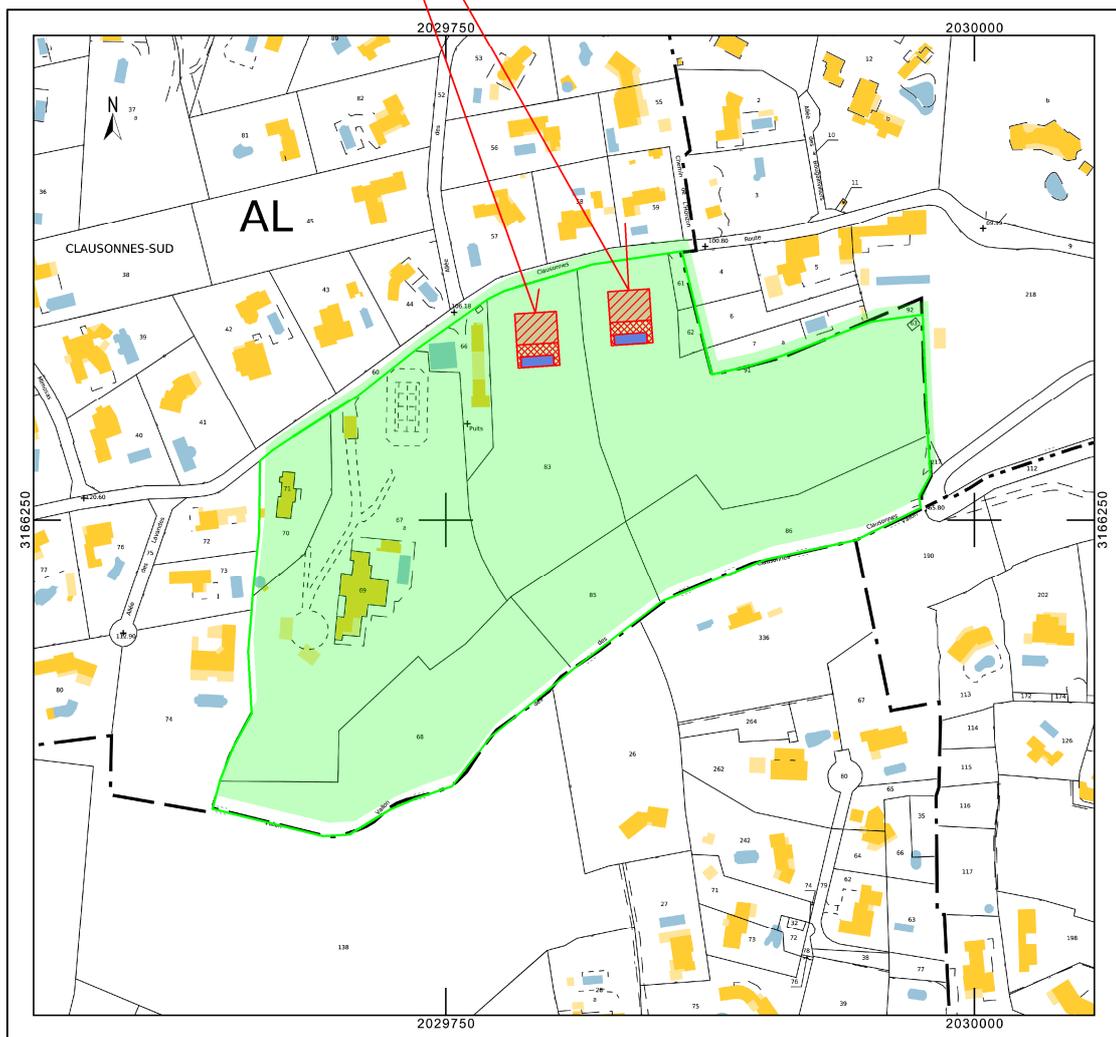
Date d'édition : 10/03/2025  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
ANTIBES  
40, chemin de la colle B.P. 129 06164  
06164 Juan- les- Pins Cedex  
tél. 04.92.93.77.33 -fax 04.92.93.30.66  
cdf.antibes@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr  
©2022 Direction Générale des Finances Publiques



Le Manoir des Clausonnes  
06140 BIOT  
Parcelles AL  
61,62,63,66,67,68,69,70,71,83,85,86,91

Description du projet

CU2

ech : variable

26/03/2025

